Des difficultés face à votre facture d’eau ?

Le Fonds Social de l’Eau peut vous aider

Le Fonds Social de l’Eau est une réserve financière, disponible pour les personnes qui se retrouvent dans l’incapacité de payer leur facture d’eau. Cette démarche solidaire a pour objectif que tout le monde puisse avoir accès à cette ressource.

Une image contenant texte, capture d’écran, dessin humoristique, graphisme

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

L’eau est un bien indispensable. Cependant, quand le budget est serré, la facture peut devenir une source de stress. Heureusement, une aide existe pour soulager les personnes en difficulté financière : le Fonds Social de l’Eau. Il permet de prendre en charge, en tout ou en partie, la facture d’eau. En 2024, plus de 7 800 ménages ont fait appel à cette aide.

Vous éprouvez des difficultés à payer votre facture ?

Contactez le CPAS de votre commune. Il évaluera votre situation et déterminera si cette aide peut vous être accordée.

Avant de faire appel à ce Fonds Social de l’Eau, il est aussi possible de demander un étalement de paiement auprès de son distributeur d’eau.

La précarité hydrique, un problème de surconsommation

Il est important de bien consommer cette ressource précieuse. La surconsommation reste la première cause de précarité hydrique en Belgique. Des aides existent, mais chacun peut aussi agir pour réduire le montant de la facture.

Certains aménagements peuvent aider à diminuer de manière significative la consommation. Avec un pommeau économique dans la douche, il est possible de consommer jusqu’à cinq fois moins d’eau qu’un bain. Les mousseurs de robinet sont également un moyen simple et peu coûteux de faire des économies. En insérant de l’air dans l’eau, cela réduit considérablement la quantité d’eau qui coule. Les toilettes peuvent aussi être équipées d’une chasse double. La petite chasse consomme entre 3 à 6 litres d’eau, tandis que la grande en consomme de 6 à 9 litres. En utilisant au maximum la petite chasse, ce sont donc au minimum 3 litres d’eau économisés à chaque fois.

Une fuite ? Le Fonds d’Amélioration Technique à la rescousse

Parfois, la facture est bien salée, alors que l’on met tout en place pour éviter une surconsommation. Dans ce cas, une fuite dans l’installation est peut-être responsable de ce surcoût. Une chasse d’eau qui fuit peut libérer jusqu’à 25 litres d’eau par heure, ce qui représente 219 m3 par an. Au final, cela fait un malus de plus de 1 400 € sur la facture ! Afin d’éviter ce genre de mauvaises surprises, il est recommandé d’effectuer un relevé d’index de temps à autres pour détecter ces éventuelles fuites. Grâce au Fonds d’Amélioration Technique, les personnes en défaut de paiement peuvent demander une intervention sur les frais engendrés par une réparation ou une installation plus économe.

Besoin d’aide du Fonds d’Amélioration Technique ?

Le CPAS est votre point de contact. Vous pouvez introduire une demande d’intervention sur la facture du technicien auprès de votre conseiller.ère.

Il n’y a pas de petites économies et chaque geste compte !

Des leviers existent pour aider les personnes en situation de précarité hydrique, que ce soit momentané ou permanent. Le CPAS de la commune est disponible pour entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir ces aides. Pour toute information complémentaire, il est possible de se renseigner auprès de son distributeur d’eau ou de se rendre sur [le site de la SPGE](https://www.spge.be/fr/fonds-social-de-l-eau.html?IDC=2039) (Société Publique de Gestion de l’Eau).

*La SPGE, pour le Fonds Social de l’Eau*